

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

**Pour une sociologie statistique des sociétés par actions
: 2 exemples au XIXe siècle**

Journal de la société statistique de Paris, tome 112, n° 1 (1971), p. 64-66

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1971__112_1_64_0

© Société de statistique de Paris, 1971, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

« POUR UNE SOCIOLOGIE STATISTIQUE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS : 2 EXEMPLES AU XIX^e SIÈCLE »

Nous avons déjà attiré l'attention sur l'intérêt présenté par l'analyse statistique du contenu des listes de souscripteurs annexées aux actes de constitution et d'augmentation de capital des sociétés par actions, obligatoirement déposées au greffe du Tribunal de commerce où elles sont publiques, dans un bref article paru dans ce Journal, numéro du 4^e trimestre 1962, sous le titre : *Pour une étude sociologique des sociétés anonymes françaises*. Nous avons surtout développé notre point de vue et fourni un certain nombre de résultats concernant le début du xx^e siècle et l'époque contemporaine dans deux articles parus également dans ce Journal, le premier dans le numéro du 3^e trimestre 1965 sous le titre : *Prolégomènes à une typologie des sociétés par actions*, le deuxième dans le numéro du 4^e trimestre 1969 sous le titre : *Pour une étude sociologique des modifications de l'actionnariat* (voir aussi notre notice bibliographique sur le *Bulletin d'information des sociétés Cofimeg et Sefimeg*, dans ce Journal, numéro du 1^{er} trimestre 1968). Nous voudrions simplement aujourd'hui signaler très brièvement, sur deux sociétés prises comme exemples, que ces travaux pourraient être aussi féconds pour l'étude du xix^e siècle que pour celle de l'époque actuelle.

Nous étudierons très sommairement, d'une part la constitution de la « Société anonyme de dépôts et comptes-courants » en 1863, d'autre part l'augmentation de capital de 1882 de la « Compagnie générale des Eaux ».

« SOCIÉTÉ ANONYME DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS »

Cette société fut constituée en 1863 par des banquiers et industriels ⁽¹⁾, avec siège à Paris, pour y exercer le commerce de banque avec un fonds social d'origine fixé à 60 000 000 F divisé en 120 000 actions de 500 F chacune à libérer à concurrence de 125 F lors de la constitution (100 F comptant et 25 F dans le mois du décret d'autorisation alors nécessaire), le surplus sur appels du Conseil d'administration; les fonds furent recueillis dès l'origine dans le public.

Les 120 000 actions furent souscrites par 2 031 personnes, dont 10 personnes morales (sociétés). Ces dix personnes morales souscrivirent 4 620 actions (soit 3,83 % du capital); la société souscriptrice la plus importante était la Banque Thomson, Bonar et C^{ie} de Londres, qui souscrivait 3 000 actions; les 9 autres sociétés étaient françaises, dont 6 ayant leur siège à Paris, souscrivant à elles toutes 610 actions, et 3 ayant leur siège en province, dont la Maison Sabatier et C^{ie} de Bordeaux, souscrivant 1 000 actions (Schneider frères, de Strasbourg, souscrivait 7 actions et Ninnen et C^{ie}, de Sedan, 3 actions).

Les autres actions, soit 96,17 % du capital, ont été souscrites par des personnes physiques. Nous les avons étudiées sur un échantillon au 1/10 de la liste alphabétique des souscripteurs : 1, 11, 21, etc., soit 204 souscriptions. Il y avait 3 souscriptions faites par 2 personnes indivisées (sans renseignement sur les sexes), 190 hommes (93,10 %) et 11 femmes

1. Le premier Conseil d'administration comprenait : M. de Kellerman, duc de Valmy, président du Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de fer du Dauphiné, demeurant à Paris; M. Denis de Rougemont de Lowenberg, banquier à Paris; M. Claude Aubry, banquier à Paris; le baron de Bussière, receveur général des Finances à Colmar; M. de Neufville, banquier à Paris; M. de la Bouillerie, banquier à Paris; le vicomte Daru, demeurant à Paris; M. William Gladstone, qui semble être le grand homme d'État britannique, de la Banque J. Thomson, T. Bonar et C^{ie}, de Londres; M. Pedro Gil, banquier, consul général d'Espagne à Paris; M. Poisson, receveur général des Finances à Saint-Lo; le baron Levavasseur, armateur à Rouen, demeurant à Paris; le baron de Bussière, ancien banquier à Strasbourg, demeurant à Paris.

(5,40 %); en ce qui concerne l'état des femmes souscriptrices, il n'y avait aucune indication dans 2 cas, une était portée comme mariée et 8 comme veuves. 78 souscripteurs (38,23 %) étaient domiciliés dans l'agglomération parisienne (définie ici comme étant Paris, plus le département de la Seine et Versailles); les autres souscripteurs étaient très dispersés en France (Lyon-Villeurbanne, qui fournit de nombreux souscripteurs à la société étudiée plus loin, n'en comptait ici qu'un); il n'y avait qu'un souscripteur domicilié à l'étranger (à Stuttgart); encore s'agissait-il d'un Français, ne souscrivant que 2 actions (il y a lieu de signaler hors échantillon, qu'un souscripteur très important (3 050 actions) dans la constitution de cette société était William Gladstone, de Londres, à propos duquel il est renvoyé à la note ci-dessus). Alors que la moyenne du nombre d'actions souscrites par société souscriptrice était de 462 (et de 77,5 seulement en faisant abstraction des deux plus importantes sus-indiquées), elle était de 56,6 par personne physique souscriptrice (14,7 seulement pour les femmes). La répartition des souscriptions chez les personnes physiques était la suivante :

De 1 à 10 actions :	136	(66,66 %)
De 11 à 100 actions :	57	(27,94 %)
De 101 à 1 000 actions :	8	(3,92 %)
De 1 001 à 2 000 actions :	2	} (1,47 %)
Au-dessus de 2 000 actions :	1	

Les souscripteurs dont le nom comportait une particule étaient au nombre de 18 (8,82 %), dont 16 parmi les hommes et 2 parmi les femmes.

« COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX »

Cette société, qui avait été fondée en 1853, avait son siège à Paris, rue d'Anjou (où il se trouve encore actuellement); elle avait pour objet l'obtention et l'exploitation de concessions de distribution d'eau; elle réalisa en janvier 1882 une augmentation de 20 000 000 F de son capital, doublant celui-ci en le portant à 40 000 000 F, au moyen de l'émission de 40 000 actions nouvelles de 500 F chacune, émises à 750 F (soit 500 F de nominal et 250 F de prime), et libérables à la souscription d'un quart au moins (125 F) du nominal et de 125 F sur la prime.

Les 40 000 actions furent souscrites par 2 353 personnes, dont 8 personnes morales (sociétés). Ces 8 personnes morales souscrivirent 5 781 actions (soit 14,45 % du capital); il s'agissait, avec 3 Établissements lyonnais souscrivant au total 473 actions (Galline et C^{ie}, Evesque et C^{ie}, Société lyonnaise de Dépôts), de 5 Établissements parisiens souscrivant au total 5 308 actions (de Rothschild frères, 2 224; Hottinguer et C^{ie}, 1 154; Mallet frères, 964; Stern et C^{ie}, 964; Offroy et C^{ie}, 2).

Les autres actions, soit 85,55 % du montant de l'augmentation de capital, furent souscrites par des personnes physiques. Nous les avons étudiées sur un échantillon au 1/10 de la liste alphabétique, comme pour la société précédente, soit 236 souscriptions. Il y avait 182 hommes (77,10 %) et 54 femmes (22,90 %); parmi les femmes, 27 étaient indiquées comme veuves, 12 comme célibataires et aucune indication d'état ne figurait pour les 16 autres. 91 souscripteurs (38,56 %) étaient domiciliés dans l'agglomération parisienne; 94 (40 %) à Lyon et Villeurbanne; près de 80 % des souscripteurs étaient donc domiciliés dans ces deux centres, le surplus étant d'ailleurs lui-même pour une bonne part concentré dans les zones d'influence de ces deux agglomérations. De même qu'aucune société souscriptrice n'avait

son siège à l'étranger, aucun souscripteur personne physique n'était domicilié hors de France. Alors que la moyenne du nombre d'actions souscrites par société souscriptrice était de 722,6, elle n'était que de 18,1 par personne physique souscriptrice (24,8 pour les femmes, mais 13 seulement en excluant la plus grosse souscription féminine, qui s'élevait à 652 actions). La répartition des souscriptions chez les personnes physiques était la suivante :

De 1 à 10 actions : 167 (70,7 %)

De 11 à 100 actions : 63 (26,8 %)

De 101 à 1 000 actions : 6 (2,5 %)

De 1 001 à 2 000 actions : néant

Au-dessus de 2 000 actions : néant

Les souscriptions dont le nom comportait une particule étaient au nombre de 24 (10 %), dont 16 parmi les hommes et 8 parmi les femmes.

Les listes étudiées, si elles ne permettaient pas l'analyse des professions, n'indiquant pas celles-ci, comportaient des éléments pouvant permettre d'affiner l'examen plus que nous l'avons fait ci-dessus (précision géographique plus grande permise par les adresses, notamment selon les quartiers de Paris, etc.).

COMPARAISONS

Les exemples ci-dessus montrent l'intérêt que présenterait une multiplicité d'études de listes d'actionnaires de sociétés pour une meilleure connaissance des classes supérieures et moyennes ainsi que des milieux d'affaires au XIX^e siècle. Comme nous l'avons signalé dans notre article de 1965 précité, l'étude de quelques sociétés ne suffit pas, car (avec des similarités, ici proportion comparable et assez importante des noms à particules, de la dilution des actions etc.), il existait alors comme aujourd'hui plusieurs types de structures de l'actionariat; c'est ainsi qu'on remarque dans la première des deux sociétés ci-dessus examinées que, si la place de l'agglomération parisienne reste équivalente, la dispersion en province est beaucoup plus grande que dans la deuxième (où le marché financier lyonnais jouait un rôle comparable à celui de Paris, au moins quant aux personnes physiques), les femmes souscriptrices sont beaucoup moins nombreuses (peut-être ici du fait qu'il s'agit d'un engagement dans une société nouvelle, alors que dans le cas d'une augmentation de capital les femmes actionnaires pouvaient s'y trouver déjà d'une manière involontaire, pour avoir recueilli les titres dans une succession par exemple), les banques participent moins au capital (ce qui apparaît normal ici, puisque la société est constituée par des banquiers désireux de réunir de nouveaux fonds d'origine privée pour lancer une affaire bancaire distincte des leurs propres), mais que les financiers étrangers y jouent un rôle plus important que dans la seconde, que si les petits actionnaires prédominent largement en nombre parmi les personnes physiques, cette prédominance est moindre toutefois dans la première que dans la deuxième société. Ces divers caractères laissent penser que les actionnaires de la « Société anonyme de dépôts et comptes courants » ont pu être recrutés plus près des milieux d'affaires que les actionnaires, à divers égards plus épargnants « traditionnels », de la « Compagnie générale des Eaux ». L'étude statistique plus systématique des listes de souscripteurs pourrait permettre d'aller au-delà de ces impressions de début d'examen de ce vaste domaine, et promouvoir une meilleure connaissance du monde des actionnaires au XIX^e siècle avec ses mille nuances.

JEAN-PAUL POISSON.